



DCM DU 14 DECEMBRE 2023

Dossier suivi par :

Direction générale

[direction.generale@ville-liffre.fr](mailto:direction.generale@ville-liffre.fr)

N° : 2023.302

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 14 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 8 décembre 2023 - **Date d'affichage** : 20 décembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**18 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

**11 excusés** : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Sophie CARADEC, Awena KERLOC'H et Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

**11 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT), M. Christophe GAUTIER (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Anne VIOT), M. Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Sophie CARADEC (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL) et Mme Anne-Laure OULED-SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Jacques BELLONCLE).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code du travail ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » en date du 27 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 28 novembre 2023 ;

La qualité du « vivre ensemble » ne doit pas être qu'un objectif fixé aux liffréens. Le Conseil Municipal doit aussi avoir l'ambition de la mettre en œuvre au jour le jour en son sein. C'est dans le cadre de cette ambition que se situe le Règlement Intérieur pour le personnel communal annexé à la présente délibération.

Ce document de référence recense toutes les règles applicables au sein de la collectivité par l'ensemble des agents. Il fixe ainsi les règles notamment en matière de santé et de sécurité, de discipline, d'organisation du travail, d'absence, d'utilisation des locaux et des équipements, etc. Cet outil facilite également l'intégration des moyens nouveaux et favorise le positionnement de chacun sur son poste de travail et vis-à-vis de ses collègues.

Dès son entrée en vigueur, un exemplaire du présent Règlement sera remis à chaque agent de la collectivité. Il sera en outre mis à disposition dans chaque service à un emplacement accessible. Tout agent recruté ultérieurement à son entrée en vigueur en recevra également un exemplaire.

Toute modification ou évolution de ce Règlement Intérieur sera soumise à l'avis du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Règlement Intérieur pour le personnel communal annexé à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, d'en assurer l'application.

A Liffré,  
Le Maire,  
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville  
Rue de Fougères  
35340 LIFFRÉ

02 99 68 31 45  
contact@ville-liffre.fr

[www.ville-liffre.fr](http://www.ville-liffre.fr)